Loi El Khomry : l'article 2 qui bloque les dépôts de carburant

écrit par Christine Tasin | 27 mai 2016

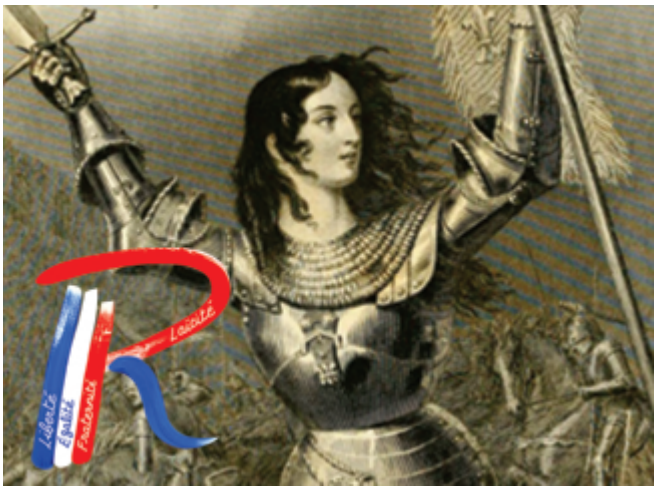

A l'heure où Hollande, depuis le Japon, dit qu'il tiendra bon et qu'il veut aller **« jusqu'au bout du processus démocratique sur la loi travail »,** on peut s'inquiéter d'une démocratie qui fonctionne à coups de 49.3

En complément

Ci-dessous un extrait d'un article d'Atlantico paru ce jour, extrait qui a le mérite de préciser les enjeux du rapport de force actuel.

Depuis 48 heures, alors que les demandes de médiation avec une réécriture du texte se sont multipliées, on a rapidement découvert que le blocage de la CGT portait sur l'article 2 de la loi El Khomri.

Quelques députés réformistes très favorables à François Hollande et Manuel Valls ont proposé une renégociation rapide de ce point. Manuel Valls, à l'issue d'un conseil des ministres un peu agité, les a éconduits… Le bras de fer continue et personne ne peut voir l'issue de ce blocage parce que, pour la CGT comme pour le gouvernement, ce combat met en jeu la survie de l'un comme de l'autre.

Si la CGT le perd, elle risque de voir son fond de commerce s'effondrer au profit des autres syndicats dont la CFDT.

Si le gouvernement recule sur ce point, il abandonne le cœur de sa réforme du modèle social et il n'aurait plus qu'à se démettre et mourir sur l'autel des réformes avortées.

Du coup, depuis hier, du côté CGT comme du côté gouvernement, les masques sont tombés. Que dit précisément l'article 2 de cette loi que la CGT voudrait voir absolument disparaître ?

Cet article 2 concerne l'articulation entre les accords de branches et les accords d'entreprises. Selon la CGT, il inverse la « hiérarchie des normes sociales ». Théoriquement, une norme ne peut pas être moins favorable à celle du dessus. Selon le code actuel du Travail, l'accord d'entreprise ne peut pas être moins disant pour les salariés que l'accord de branche.

Dans le projet de loi El Khomri, l'article 2 prévoit que dans le domaine de la durée du travail (nombre maximum d'heures quotidiennes et hebdomadaires, temps de repos, congés payés), l'accord d'entreprise peut prévaloir sur l'accord de branche. Les syndicats contestataires craignent donc que cela fragilise les salariés et aboutisse à du chantage à l'emploi.

Pour les défenseurs de la loi, cette disposition permettra de créer plus de souplesse en encourageant le dialogue social dans une entreprise et en lui permettant de mieux s'adapter à son environnement.

Alors que Bruno Le Roux, patron du groupe socialiste à l'Assemblée, semblait ouvrir la porte à un compromis possible avec les frondeurs sur cet article, le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll l'a contredit. Manuel Valls l'a confirmé. « *On ne reviendra pas sur l'article 2*« .

Read more at http://www.atlantico.fr/decryptage/loi-travail-masques-tombent-c-est-article-2-qui-bloque-tout-cgt-et-gouvernement-alors-pourquoi-cette-guerre-jean-marc-sylvestre-2711406.html#g7YjEEXxsszoh1VV.99